

# Réforme de l'Etat

Les maisons de repos actent  
les premiers choix des partis francophones  
Elles réaffirment leur priorités

Juillet 2013

# Que dit l'accord?

*La compétence complète (y compris la fixation du prix réclamé aux résidents) en matière de maisons de repos, maisons de repos et soins, centres de soins de jour, centres de court séjour, services G isolés et services Sp isolés sera intégralement transférée aux Communautés.*

# Le secteur au niveau belge

- 4<sup>ème</sup> budget de l'Inami
- Près de 60 % des transferts soins de santé de la 6<sup>ème</sup> réforme

# Le secteur en Wallonie

- Plus de 46.000 aînés en maison de repos
- Près de 30.000 travailleurs les accompagnent
- 576.985.491 euros d'intervention Inami (2009)



# Les Fédérations

- Ne voulaient pas la communautarisation.  
La complexité de l'opération n'a pas été comprise  
L'avenir s'annonce difficile
- Ont demandé à être entendues par la  
Commission Bruxelles Wallonie
- Apprennent par la presse un accord des partis  
sur le modèle

# Le modèle serait un hybride du modèle miroir

- Deux caisses régionales,
- Chaque caisse calquée sur le modèle fédéral
- Coordination formalisée  
notamment par un Décret (« les ponts »),
- Objectif d'une harmonisation maximale entre  
Bruxelles et la Wallonie.

# 9.7.2013: fumée blanche au Comori

## Le brouillard persiste sur le concret

Si l'on recoupe les sources, il y aurait:

- Vote cette année ou début 2014
- Transfert de compétence annoncé mi-2014  
effectif au 1.1.2015
- Période transitoire de deux ans

# Contexte de crise

- Ressources rares
- Montant d'économie vertigineux
- Globalisation
- Les marges de manœuvre sont donc limitées et des choix seront indispensables.

# Préoccupations du secteur

1. Continuité de service
2. Poursuite de la logique de cogestion
3. Maintien d'un personnel qualifié  
d'un outil informatique actualisé
4. Garantie des ressources et marges de croissance
5. Adaptation de la programmation
6. Instauration d'une assurance autonomie  
au départ de l'APA
7. Consolidation de la réglementation

# 1. 1 Continuité des services

Le vote officiel des textes de la réforme est planifié pour 2014. Nous doutons que l'on dispose d'un nouvel opérateur de gestion à cette échéance.

Les soins doivent être donnés et la trésorerie des maisons ne peut souffrir d'une réforme qu'elles n'ont pas demandée.

## 1.2. Continuité des services Les Fédérations veulent

- Un accord de coopération entre les entités compétentes
- Une formule type contrat de gestion avec l'Inami.

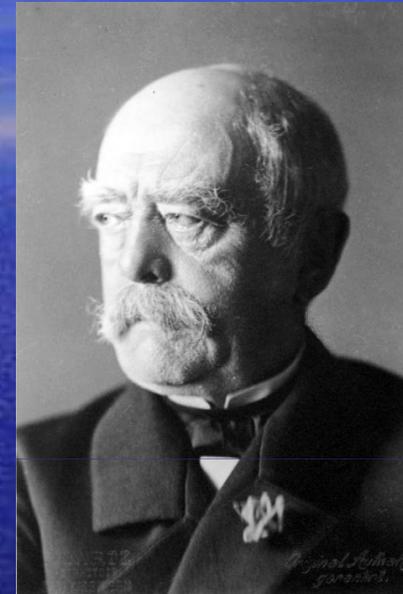
## 2.1. Les Fédérations actent les premier choix des partis

- En pratique, s'inspirer du modèle fédéral, qu'est-ce que cela implique?
- Entre une simple coordination et une harmonisation, il peut exister un large éventail de possibles. Où va-t-on mettre le curseur?

## 2.1. Modèle de gestion

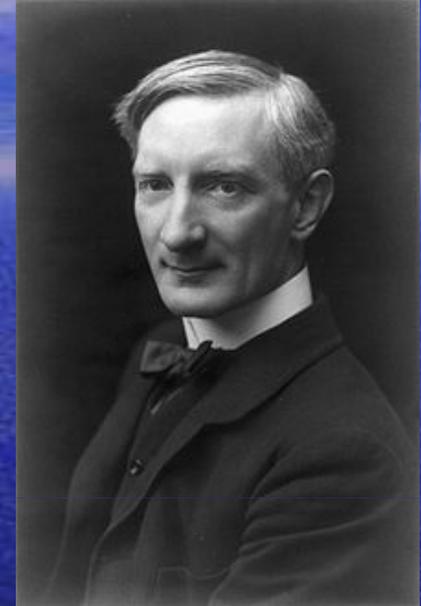
### Modèle Bismarck

- Assurance obligatoire:  
garantir standard de vie;
  - financée par des cotisations liées au travail;
  - gérée avec les partenaires sociaux;
  - choix du prestataire.
- ⇒ *assurance, participation.*



## 2.2. Choix du modèle de gestion

### Modèle Beveridge



- Couverture universelle, assistance: garantir un filet de sécurité;
  - financée par l'impôt;
  - gérée par l'État;
  - pas de choix du dispensateur de soins.
- => centralisation, assistance.*

## 2.2. Modèle de gestion

- Belgique : Bismarck ou Beveridge?

Un peu des deux mais plus proche de Bismarck: assurance, implication partenaires sociaux.

- Principes de solidarité, d'égalité, d'universalité

## 2.3. Modèle de gestion

Aujourd'hui:

- Inami  
Cogestion.
- Commission de conventions paritaire  
Mutualités – maisons de repos.
- Compétence d'avis et d'initiative sur les  
projets de réglementation.
- Chaque année, estimation des besoins.

## 2.4. Modèle de gestion Les Fédérations veulent

- Maintien de la logique de cogestion.
- Création d'une structure type Inami
- Maintien d'une commission de conventions avec
  - les Mutuelles et le secteur,
  - une compétence d'avis et d'initiative,
  - une estimation annuelle des besoins.

## 2.5. Modèle de gestion

### Les Fédérations soutiennent l'harmonisation B-W afin de

- Préserver solidarité, universalité, égalité.
- Limiter les frais de structures pour un maximum de moyens consacrés aux soins
- Ne pas disperser les Expertises
- Limiter les contentieux et les coûts

1000 Bruxellois dans les maisons wallonnes

=> 10 millions à charge de la Wallonie

(Prix Bruxelles: 1600 euros/mois Wallonie: 1300 euros/mois) <sup>18</sup>

## 3.1. Personnel et informatique

### Inami

- Informatisation poussée.
- Equipe petite, mais pragmatique:  
1 ETP wallon 1,5 bruxellois, 1 germanophone
- Certains agents vont rester à l'Inami  
⇒ Besoin rapide en personnel (très) qualifié
- Quid de la gestion informatique?  
⇒ Enjeu de trésorerie

## 3.2. Personnel et informatique

### DGO5 - Service Maison de repos

- Analyse par un consultant divers problèmes et pistes d'action
- Informatisation débutante
- Moitié du cadre pourvu
  
- Pas réaliste qu'une même équipe traite l'agrément et le financement
- Expertise agrément et financement différente

## 3.3. Personnel et informatique

### Les Fédérations veulent

- Un outil informatique préservé et actualisé
- Conditions attractives pour attirer et garder un personnel qualifié nécessaire
- Un personnel distinct pour gérer les agréments et le financement

## 4.1 Garantie des ressources

- Division des moyens – clé 80 ans et plus

Plusieurs sources font état d'une perte de 18 mio  
..... mais pas de chiffre officiel

- Financement 3<sup>ème</sup> volet, fins de carrière, alternative de soins? Sort pas réglé explicitement par l'accord

## 4.2. Marge de croissance

Décennie écoulée: 3,8 % par an du forfait réel  
Accord: croissance 80 ans, 82,5 % PIB/habitant

Avec l'accord et

croissance PIB/habitant de 1,7 % (1997-2007)

1,4 %  $\Rightarrow$  1/3 de la décennie écoulée  
(+/- 8 mio/an)

## 4.3 Financement

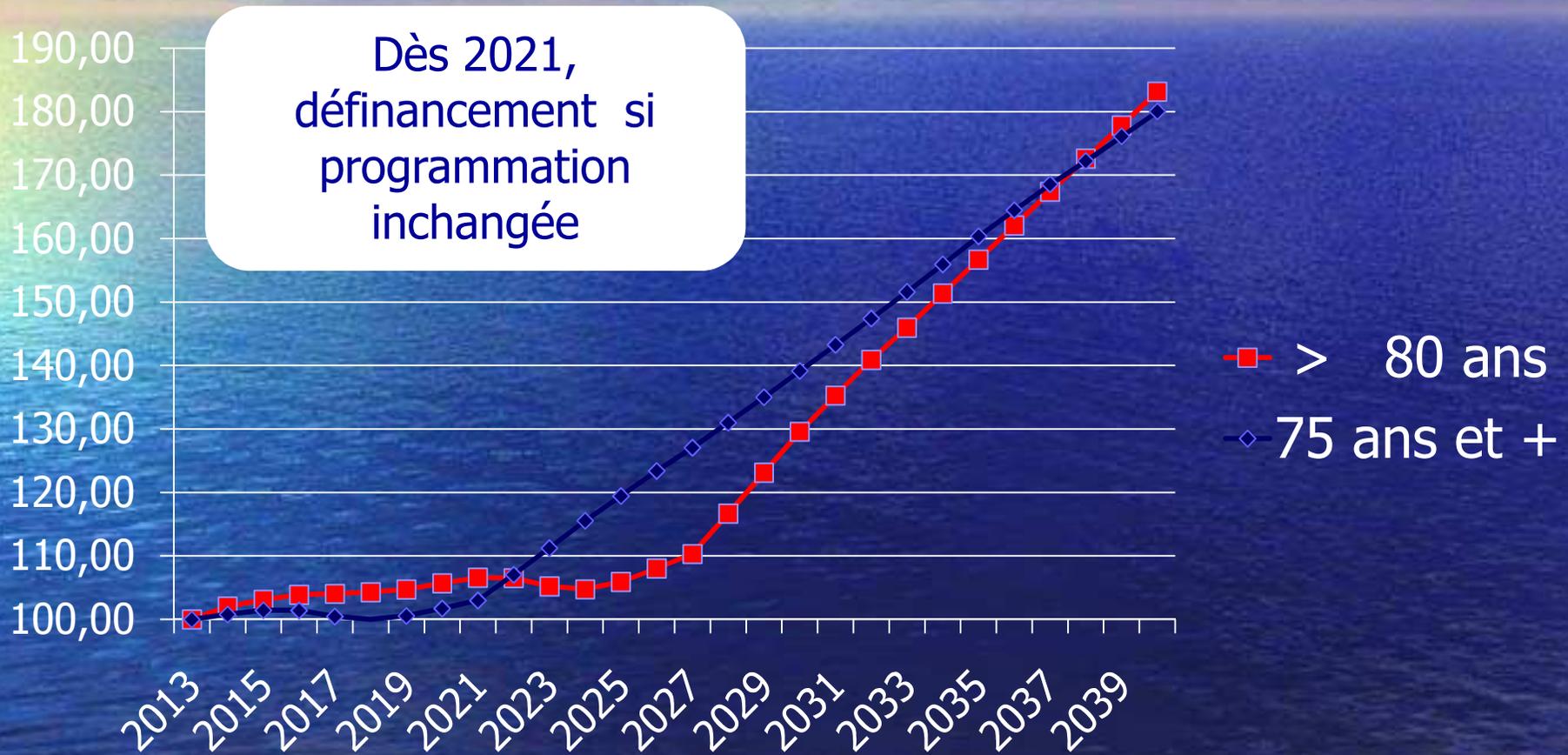
### Les Fédérations veulent

- Chiffres officiels sur les transferts
- Les moyens transférés restent dans le secteur
- Un cliquet dans la loi de financement afin d'éviter une perte en cas de croissance négative
- La marge de croissance soit consacrée exclusivement aux besoins nouveaux  
=> Si accord social, moyens additionnels

## 5.1. Programmation

- **Actuellement (7.2013):**
  - plus de protocole fixant un nombre maximum de lits
  - programmation 75 ans et plus par arrondissement.
- **Demain**
  - financement sur base des 80 ans et plus.

## 5.2. Programmation



## 5.3. Programmation

### Les Fédérations veulent

- La prise en compte de la population des 80 ans pour la programmation.

## 6.1. De l'APA à l'assurance autonomie

- L'APA (aide pour la personne âgée) va être communautarisée
- C'est un forfait mensuel qui dépend du degré d'autonomie et est lié à des conditions médicales et de ressources. Aujourd'hui, elle est moins activée à Bruxelles et en Wallonie
- Sur 150.846 demandes (31.12.2011):
  - Wallonie: 26,1 %
  - Bruxelles: 4,6 %

## 6.2. Assurance autonomie Les Fédérations veulent

- Une "assurance autonomie" instaurée au départ de l'APA au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une telle assurance est un levier important pour l'accessibilité aux services d'accueil, d'hébergement, de maintien à domicile ou d'alternatives de soins
- Que l'on envisage une nouvelle échelle d'évaluation pour les entrants dans le système

# 7.1. Législation

- Aujourd'hui:  
réglementation éparse  
dans textes fédéraux et régionaux

## 7.2. Législation

### Les Fédérations veulent

- Une consolidation des textes, en particulier des normes d'agrément MR-MRS

A portrait of Isaac Newton, showing his face and long, wavy hair. The image is dark and has a slightly grainy texture.

*Les hommes construisent  
trop de murs et  
pas assez de ponts*

*(Isaac Newton)*



Des ponts, il en existe déjà.

Entre aînés et jeunes.

Entre acteurs du domicile et du résidentiel.

Entre acteurs publics et privés.

Entre Wallonie et Bruxelles.



Ces ponts, il faut les maintenir, les entretenir. Il faut aussi les élargir. Et en construire.

Il y va de l'avenir des valeurs de solidarité, d'égalité et d'universalité.

Il y va de l'avenir de notre Sécurité sociale, en Wallonie et à Bruxelles.

Il y va de l'avenir de nos aînés et de nos maisons de repos.